

ARVILLARD

Loi Oudin-Santini : une goutte d'eau pour aider le Mali

Brigitte MAURAZ



L'Arcade est le maître d'œuvre d'un projet de coopération décentralisé entre les communes de Pontcharra, Valgelon-La Rochette, Saint-Maximin, Le Cheylas, Crêts en Belledonne, La Chapelle-Blanche et Barraux et les communes de Dembela, Benkadi, Tella et Blendio au Mali. Photo Le DL /B.M.

C'est un petit geste qui pourrait changer la vie des Maliens. Vendredi 10 décembre, l'ONG Arcade a présenté au conseil municipal d'appliquer la loi Oudin-Santini, qui permettrait d'aider le Mali à accéder à l'eau potable.

« Arcade est l'un de nos vrais amis », déclarait un maire malien en inaugurant l'une des nombreuses réalisations d'Arcade. Ce vendredi 10 décembre, le conseil municipal pierrus a porté ses délibérations à l'échelon international en accueillant François-Xavier Le Corre et Bernard Seigle-Ferrand, respectivement président et fondateur de l'Arcade pour une présentation du projet du syndicat des eaux de La Rochette.

• « Pour chaque mètre cube d'eau facturé, un centime est reversé au Mali »

« La loi Oudin-Santini donne la possibilité aux collectivités de prélever jusqu'à 1 % de leurs ressources en eau pour financer des projets de solidarité internationale dans le

domaine de l'eau et de l'assainissement », expliquaient les deux bénévoles de l'Arcade. Et d'ajouter : « En 2008, la commune de Saint-Pierre-d'Allevarde devenue Crêts-en-Belledonne, a saisi cette opportunité. Pour chaque mètre cube d'eau facturé, un centime est reversé aux actions de l'Arcade dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au Mali ». En misant sur un partenariat public/privé avec Grand Lyon et Véolia, l'Arcade, une l'ONG (organisation non gouvernementale) dont la méthode fondée sur un projet global est reconnue par le Ministère des affaires étrangères en France et au Mali, a investi les 2 000 euros, reversés par Crêts-en-Belledonne dans un projet de 100 000 euros pour 3 500 Maliens par un effet levier des financements sollicités.

« Avant, les habitants allaient chercher de l'eau à 14 km. En 2011 après plusieurs forages, le premier seau d'eau est rempli dans le village malien », poursuivaient les représentants de l'Arcade avec des films à l'appui.

• **Un reversement estimé à 5000 euros par an**

Avec la loi Oudin-Santini, le syndicat des eaux de la Rochette donne la possibilité aux habitants de la Combe de Savoie qu'il alimente en eau de maintenir sur place des populations en leur apportant des éléments de confort. Une goutte d'eau pour lutter contre l'immigration. Les délégués des 13 communes du syndicat des eaux délibéreront avant Noël pour dire s'ils acceptent le reversement d'un centime par mètre cube d'eau facturé. Un reversement estimé à 5 000 euros par an.

À Arvillard, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le projet du syndicat des eaux.